

**Compte rendu du groupe de travail de l'Instance Nationale
de Concertation
Assurance Maladie
Réunion du 20 décembre 2005**

Participants

CNAMTS

Olivier de CADEVILLE, Directeur Délégué aux opérations
Jean Pierre BASILIEN, DRH

UCANSS

Philippe RENARD, Directeur
Gérard DURIER, DRH

Fédérations syndicales

CFDT

Béatrice DRUELLE
Gérard HOELTGEN
José RAZAFIMANDIMBY

CFE/CGC

Laurence GRANDJEAN
Patrick LAVAUD
Evelyne PELET

CFTC

Jean Marc COLLET
Jean Pierre DURRIE

CFTC - SNADEOS

Hubert RETIF

CGT

Emilien DECANTE
Dominique DIDIER

Janis GRIOT

UFICT – CGT

**William LIS
Luc SCHAFFAUSER**

CGT - FO

**Jean Yves DELAGRANGE
Michel ROCHETTE
Anne SAUTREUIL
Jean Jacques VERHAEGHE**

Ouverture de la réunion : M. Olivier de Cadeville

M. de Cadeville ouvre la séance en précisant que les travaux préliminaires sur la Convention d'Objectifs et de Gestion seront présentés demain au Conseil de la CNAMTS.

Il précise que ses propos s'appuieront sur la note de problématique sur l'organisation du réseau présentée à la Commission de l'Animation du Réseau et des moyens de la CNAMTS, le 5 décembre dernier.

Ce document figure en annexe de ce compte rendu.

Un tour de table est proposé aux fédérations syndicales.

Mme Didier – Fédération CGT

Mme Didier souhaite préciser l'état d'esprit dans lequel la CGT aborde ce groupe de travail. La CGT demande que soient définies les règles du jeu. En effet, compte tenu de l'importance du sujet, une méthode de travail avec fixation d'un calendrier de travail doit être élaborée. Un interlocuteur sur le sujet à la Caisse Nationale de l'Assurance Maladie doit être identifié.

Mme Didier doit disposer de moyens permettant à la fédération CGT de formuler un avis ; de même les Comités d'entreprise locaux doivent être consultés.

Enfin, elle regrette qu'aucun document n'ait été transmis préalablement à cette réunion.

M. Lavaud – Fédération CGC

M. Lavaud préalablement à la déclaration qu'il fera demande la tenue d'une Instance Nationale de Concertation dédiée aux UGECAM. Il souhaite que cette réunion puisse se tenir dans les meilleurs délais.

Fédération CFDT

La fédération CFDT souhaite de la transparence à chaque étape du processus de construction de la COG.

Elle demande à connaître l'approche de la CNAMTS en matière de gestion prévisionnelle des emplois et compétences et demande la transmission d'information sur les départs des directeurs et agents de direction à horizon 2010.

La fédération rappelle les courriers d'alerte qu'elle a adressé à la CNAM en septembre 2005 sur la mise en œuvre de la mutualisation. Elle regrette de n'avoir pas été écoutée ce qui a suscité des réactions telles que celles observées dans la région Nord.

Il y a nécessité de prévoir des garanties sociales pour les salariés de l'institution. Des phases de concertation et de négociation doivent se dérouler dans chaque organisme de la branche maladie.

La fédération CFDT soulève le problème de la négociation salariale en application de l'accord de méthode du 30 novembre 2004.

Elle se joint à la CGT et à la CGC pour la tenue d'une réunion de l'Instance Nationale de Concertation sur les UGECAM.

M. Lavaud – Fédération CGC

M. Lavaud fait une déclaration sur la restructuration du réseau de l'Assurance Maladie.

DECLARATION DE LA CFE/CGC LORS DE LA REUNION DU 20 DECEMBRE 2005 CONCERNANT L'ORGANISATION DU RESEAU DE L'ASSURANCE MALADIE

La problématique de changement du réseau est traitée dans l'assurance maladie selon la même démarche que dans les autres branches.

Mais la démarche est d'autant plus complexe qu'elle s'inscrit dans une réforme qui a fait « l'économie » de la remise en cause de l'organisation de la médecine.

Aussi, selon le processus communément adopté pour toute réforme de l'Institution, une phase ambitieuse de concertation avec une multiplicité de réunions à différents échelons exceptionnelles, régionales, interrégionales et même une information des organisations syndicales est organisée avant que le projet soit présenté par la direction au conseil de la CNAM.

Qui oserait, dans ces conditions encore apporter des critiques à la procédure développée par la direction de la CNAM ? Et bien la CFE/CGC !

En effet, dans les documents présentés par la CNAM on relève à travers un jargon technico administratif des objectifs, des propositions, des exemples devant apaiser tous les acteurs et donner bonne conscience à chacun. On ne citera qu'un exemple de la dualité et de l'ambiguïté du discours :

- *L'assurance maladie doit peser de façon efficace au niveau régional sur la prise de décision. On explicite ensuite le comment puisque le Directeur de la structure régionale aura, seul, le pouvoir de décision.*
- *On ajoute toutefois que la réforme de l'assurance maladie doit tenir compte du rôle positif des acteurs locaux.*

Il faut, par ailleurs souligner qu'un des aspects de la réforme était déjà en marche. Le coup était déjà parti, semble-t-il, pour les caisses du département du Nord et du Pas-de-Calais. Aussi, face à la réaction de l'intersyndicale des treize caisses primaires, le directeur général de la CNAM a annoncé le 8 décembre 2005 :

1. *La consultation des fédérations syndicales et plus simplement leur information !*
2. *Le gel des nouveaux projets de rapprochement d'organismes !*
3. *L'engagement par le COMEX à la demande de la CNAM d'une négociation sur les garanties conventionnelles et l'accompagnement social de ces évolutions.*

Mais ce troisième volet du projet CNAM, revendiqué d'ailleurs par la CFE/CGC, concomitamment d'ailleurs avec les autres branches, ne peut pas être et ne doit pas être une négociation alibi. Pour se concrétiser de façon utile et honnête pour les personnels, il convient de savoir concrètement ce que sera le projet de réforme du réseau de l'assurance maladie avec des réponses aux questions suivantes :

1. *L'organisation du réseau doit évoluer ! Certes mais :
Pourquoi
Comment
Avec quelle réelle finalité.*
2. *Il faut rationaliser la gestion notamment en mutualisant les moyens. C'est acquis mais à la condition de savoir :*

A quoi cela s'applique ?

Jusqu'où s'applique le mécanisme ?

Selon quelle répartition des pouvoirs et les modalités de leur exercice ?

3. *Des évolutions sont nécessaires pour mieux coordonner les acteurs administratifs et médicaux de l'assurance maladie à condition pour les mener à bien de connaître :*

Pour parvenir à quelle amélioration de service

Pour obtenir quelle réelle économie des coûts de gestion puisque cela apparaît l'unique préoccupation des parlementaires.

Aussi, ce n'est pas sur une simple information générale, incomplète voire ambiguë que la CFE/CGC s'engagera dans une négociation à l'UCANSS ou serait simplement élaboré des principes ne reposant sur aucune réalité concrète. Cette négociation doit concerner l'ensemble des personnels y compris, bien évidemment, le personnel de direction, les cadres dirigeants étant les plus immédiatement et directement concernés par la réforme.

Nous tenions à faire connaître notre position mais aussi notre détermination afin d'éviter de part et d'autre que le dialogue ne s'engage pas dans l'ambiguïté et le faux semblant.

Dans les documents présentés par la CNAMTS, il relève dualité et ambiguïté du discours.

Il remarque d'ailleurs la réaction des caisses du Nord et du Pas de Calais.

Quant à la négociation sur les garanties conventionnelles, le COMEX a donné son accord.

M. Lavaud souhaite connaître la procédure de restructuration :

- organisation du réseau : Pourquoi, comment ?
- mutualisation : à qui s'applique t – elle, selon quelle répartition des pouvoirs ?

La négociation doit concerner l'ensemble du personnel, y compris les personnels de direction.

La fédération CGC fera preuve de détermination pour éviter que le dialogue ne s'engage dans l'ambiguïté et les faux semblants.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

M. de Cadeville reconnaît que les documents n'ont pas été adressés aux organisations syndicales. A l'heure actuelle, il n'existe pas de projet finalisé. La note remise en séance met en perspective des grands axes, de grandes idées autour de ce que pourrait être le schéma retenu dans le cadre de la future Convention d'Objectifs et de Gestion de la branche maladie.

Il souhaite que les questions des fédérations lui soient adressées personnellement.

Il précise que la démarche de la Direction de la CNAMTS consiste à travailler le dossier le plus à fond et le plus clairement possible. C'est une démarche très en amont : il n'y a pas de plan pré arrêté en ce qui concerne l'organisation du réseau.

Concernant le Service médical, au sein de la Caisse Nationale la Direction du réseau et la Direction du Service médical ont été regroupées, avec l'objectif de disposer d'un interlocuteur unique, point d'entrée et point de sortie uniques.

Cela permettra à la Direction des opérations d'adresser au même moment les mêmes informations au réseau administratif et au réseau médical, ceci dans l'optique de partage de l'objectif commun de régulation.

Il n'y a donc pas remise en cause de l'ensemble du Service Médical. Si d'aucuns pouvaient penser qu'il y aurait un rattachement du service médical aux caisses, ceci n'est pas le cas. Il pourrait y avoir partage de ressources le cas échéant, par exemple la mise en commun de moyens informatiques.

Concernant les UGECAM, ce point est extrêmement important et sensible. Monsieur Frédéric Van Roekeghem a demandé un point de situation budgétaire sur les UGECAM et leurs établissements. En effet, comme vous le savez il est indispensable

d'isoler l'origine des nombreuses difficultés qui pourraient provenir pour partie de dotations budgétaires des Agences Régionales d'Hospitalisation. En effet, une seule UGECAM a obtenu des crédits pérennes. Suite à la saisine des autorités de tutelle par la CNAMTS, une rencontre entre la Direction Générale de la Caisse Nationale et la Direction des hôpitaux du Ministère a été programmée.

Fédération CGT

La fédération CGT s'étonne des propos de M. de Cadeville concernant l'inexistence d'un plan de restructuration arrêté alors même qu'une lettre réseau a été adressée aux directeurs des organismes locaux sur le sujet.

La fédération souhaite avoir connaissance des synthèses des réunions régionales organisées par la Caisse Nationale.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

M de Cadeville précise la finalité de ces réunions régionales. Il s'agit pour la Caisse Nationale d'ouvrir le débat de manière efficace et de dégager des pistes de réflexion.

A partir de ces contributions, une synthèse sera présentée au Conseil de la CNAMTS. Sauf avis contraire du Conseil, cette synthèse vous sera transmise.

M. Lavaud – Fédération CGC

M Lavaud souhaite savoir si l'employeur entend faire respecter l'application des dispositions du protocole d'accord du 30 novembre 2004 dans les UGECAM.

Philippe Renard – Directeur de l'UCANSS

L'ensemble des personnels du Régime Général est concerné par les dispositions du protocole d'accord du 30 novembre 2004 et doit donc pouvoir bénéficier de points de compétences.

Si des interrogations avaient pu perdurer autour des entretiens annuels d'évaluation et d'accompagnement, les questions ont été réglées par la diffusion d'une lettre circulaire de l'UCANSS à destination des UGECAM.

M. Lavaud – Fédération CGC

M Lavaud précise que des points de compétences seront distribués à l'UGECAM d'Alsace.

Mme Didier - Fédération CGT

Mme Didier souhaite une réponse sur la demande de la tenue d'une séance INC dédiée aux UGECAM.

M. Razafimamdimby – CFDT

Pour la **fédération CFDT**, la réponse ne peut être que positive.

Fédération – CFTC

La fédération CFTC se rallie à la position de la CFDT.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Nous allons faire le point sur l'application du protocole d'accord du 30 novembre dans les UGECAM. Par ailleurs, je m'engage sur la tenue d'une réunion de l'INC consacrée aux UGECAM.

En réponse à la fédération CGT concernant les organismes de la région Nord Picardie, le Directeur général a adressé une lettre au réseau pour l'informer que toutes les initiatives concernant les modifications des structures du réseau étaient suspendues ou gelées jusqu'à plus ample informé.

Concernant la demande de transparence formulée par la fédération CFDT sur les actions de mutualisation, M. de Cadeville précise qu'un premier bilan sur la forme, relatif aux Actions Pilotes régionales (APR) a été réalisé. Un bilan portant sur le fond va suivre.

Fédération CFDT

La fédération CFDT rappelle qu'en l'espèce, il n'y a pas que les APR et que sa demande de transparence vise toutes les actions qui peuvent être menées sur le territoire.

Fédération CFTC

La fédération CFTC souhaiterait qu'à l'instar de ce qui a été fait en 2003, une information sur le nombre des départs à la retraite puisse être faite. Cette information pourrait être réalisée par catégories et régions.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Les données concernant les départs en retraite vont être extraites pour les discussions au Ministère. D'ores et déjà on peut annoncer environ 11.000 départs prévisionnels pour la période de la COG (2006 – 2009)

Je confirme qu'il n'y aura pas de mise en œuvre « sauvage » en matière de mutualisation. Il sera clairement expliqué ce qui sera fait dans ce domaine. L'objectif est d'adapter l'organisation afin d'être plus efficace face aux grands enjeux.

Bien évidemment, une négociation concernant les garanties conventionnelles pour le personnel sera mise en œuvre sous l'égide de l'UCANSS.

Philippe Renard – Directeur de l'UCANSS

La CNAMTS a confirmé cette demande à l'UCANSS par courrier de son Directeur général. Cette question de la négociation des garanties a également été abordée au COMEX du 12 décembre dernier. C'est un sujet transverse aux branches du Régime général.

Un premier planning avait fixé le début des négociations pour le second semestre 2006. Cette proposition a été avancée au 1^{er} semestre 2006. Le Conseil d'orientation doit statuer définitivement sur le programme de négociations le 26 janvier 2006. D'ores et déjà, le président du COR s'inscrit dans la perspective d'ouverture de la négociation dès début 2006.

La fédération FO souhaiterait disposer du calendrier de l'INC pour 2006.

Philippe Renard – Directeur de l’UCANSS

Pour l’instant, les dates précises n’ont pas été arrêtées. Le calendrier doit être fixé en concertation avec les Caisses nationales en début d’année 2006.

Jean Pierre Basilien – DRH Réseau CNAMTS

Il s’agit pour la CNAMTS de définir une méthode de travail pour présenter les dossiers aux groupes de travail émanant de l’INC ou à l’INC plénière. Cette méthode passe par :

- la définition des thématiques pour les aborder progressivement dans les réunions,
- apporter aux réunions des réponses précises aux questions posées,
- prendre très en amont les sujets
- s’inscrire dans la durée : fixer un calendrier de rendez vous.

Deux séances de l’Instance Nationale de Concertation pourrait être envisagées :

- une dès que les orientations de la COG auront été précisées,
- une lorsque la signature sera proche.

M. Lavaud – Fédération CGC

M. Lavaud propose une INC sur le calendrier.

Mme Didier - Fédération CGT

Mme Didier souhaite connaître l’exact objectif de cette réunion. Elle souhaite discuter de la méthode de travail et du calendrier.

Mme Didier rappelle les différentes rencontres avec la direction de la CNAMTS : dans la région Nord, à la CNAMTS et aujourd’hui même. Elle regrette de ne rien apprendre de plus.

Alors même que nous avons des difficultés pour fixer un calendrier, des directeurs vont poursuivre leurs travaux sur la réorganisation.

Je vous rappelle le taux de grévistes atteint dans la région Nord : 80%. Quand allons nous négocier ? Ou au moins avoir l’engagement d’obtenir un certain nombre de documents.

Fédération CFDT

Cela fait trois semaines que nous faisons part de nos revendications sans obtenir de réponses de votre part.

Nous sommes inquiets de la réelle « suspension » de projets en l’attente de l’élaboration des orientations. Quel délai ? Celui de la négociation avec le personnel ? Celui de l’élaboration de la COG finale ?

Fédération CFTC

La situation est embarrassante. Un projet suspendu pré suppose un projet initial... Si rien n'a été fait, quelle opportunité pour une réunion ?

Fédération CGT

Un représentant de la Région Rhône Alpes précise qu'un regroupement sur l'invalidité a été opéré dans plusieurs caisses de la région (Vienne – Grenoble, Roanne - Saint Etienne, Privas – Annonay).

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Les projets sont suspendus, il n'y a pas d'ambiguïté. Nous souhaitons que le Conseil de la CNAMTS définisse des orientations. Dès lors, il n'y aura plus de soucis sur le calendrier.

Les grandes orientations de la COG devraient être connues courant Mars 2006.

Philippe Renard – Directeur de l'UCANSS

En termes de calendrier, on peut noter :

- l'accélération et le repositionnement du démarrage de la négociation sur les garanties conventionnelles,
- une réunion de l'Instance Nationale de Concertation le 19 janvier 2006, au cours de laquelle sera notamment évoquée, la programmation des réunions de l'instance pour 2006 : calendrier prévisionnel avec thématiques.

Fédération CFTC

Quel bilan sur les actions pilotes régionales ?

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Le premier bilan sur le pilotage est positif. Sur le fond, les actions pilotes régionales constituent un outil intéressant permettant de repérer les points positifs dans le partage des bonnes pratiques.

Cela permet également une expression unique qui évite les dispersions : l'exemple de l'expérimentation menée dans l'est de la France au sujet des accidents du travail est significative. Les assurés sociaux de la région sont désormais traités tous de la même façon.

Plus précisément en réponse à la CGC, ces expériences doivent permettre à l'Assurance Maladie de gagner en efficacité, en efficacité collective.

Par ailleurs, je ne crois pas pour le moment ni à la multiplication des structures, ni aux Directions régionales.

M. Razafimamdimby – CFDT

M. Razafimamdimby fait remarquer à la CNAMTS que le document distribué est déjà en leur possession ; par contre, la fédération n'a pas eu connaissance des débats ayant accompagné la présentation de cette note au Conseil de la Caisse nationale.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Avec cette note, vous disposez du même niveau d'information que le Conseil de la CNAMTS. Ce document est assez général ; il reflète néanmoins bien le niveau de la réflexion à ce jour.

Il faudra plusieurs réunions de Conseil pour aboutir à un document plus précis.

CFTC - SNADEOS

M. RETIF remarque que dans l'introduction on ne parle pas du personnel, de gestion des compétences. Cette dimension manque selon lui.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

Le contexte général détermine plutôt nos grands objectifs. En premier lieu, il s'agit d'exprimer ce que nous voulons faire, pour ensuite voir l'organisation au service des grands objectifs.

La hiérarchisation des approches est bien dans l'ordre indiqué : être, en termes de mutualisation, en capacité de reprendre les bonnes idées et de faire remonter au national toutes les expérimentations pertinentes.

Mme Didier - Fédération CGT

Mme Didier à propos du discours sur l'efficacité, pense que l'Assurance Maladie n'a pas fait la preuve d'un manque d'efficacité.

Elle trouve que le document remis est trop ancien et que depuis le Directeur Général de la CNAMTS a déclaré le gel de certaines prérogatives. Elle rappelle que ce texte a amené les salariés du Nord Pas de Calais à être en grève à 80 %. En conséquence, elle pensait que ce texte n'existerait plus en l'état.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

M. de Cadeville confirme que les projets en cours sont suspendus et que le Directeur Général de la CNAMTS l'a écrit. D'ailleurs le document visé a été modifié (cf. page 3).

William LIS - UFICT – CGT

M. Lis est persuadé que lors des réunions régionales, les directeurs ont lancé des pistes de réflexion.

Olivier de Cadeville – Directeur délégué aux opérations

M. de Cadeville certifie que la CNAMTS ne cherche pas à cacher des choses. Il souhaitait avec cette réunion avoir un premier échange. Il ignore à ce stade quelles seront les décisions du Conseil. Il propose d'arrêter un calendrier après la prochaine réunion du Conseil.

Beaucoup d'autres points demeurent à évoquer selon lui.

En l'attente, M. de Cadeville lève la réunion après avoir remercié l'ensemble des fédérations de leur participation.